

L'an deux mil douze, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de LA FLACHERE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte SORREL, Maire.

PRESENTS : Mmes. SOUTON, SORREL.  
MM. PAGES, MOREAU, FETAZ, JUVANON, PELLOUX.

EXCUSEES : Mmes BURLET, MANNECHEZ, PETIT.  
Secrétaire de séance : Mme SOUTON.

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Juin 2012**

---

---

### **APPROBATION DE COMPTE RENDU**

Le compte rendu du Conseil municipal du 22 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

### **AIDE AUX CANTINES ANNEE SCOLAIRE 2012/2013**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le débat tenu concernant l'aide apportée aux familles de notre commune pour la cantine scolaire. Le SIEEM ayant revu pour sa part l'échelle des coefficients pour l'année 2012/2013 comme suit :

#### Répartition du prix du repas par tranches du OF :

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
0 à 650	4.95 €	4.75 €	4.55 €
651 à 950	5.45 €	5.25 €	5.05 €
951 à 1250	5.95 €	6.00 €	5.75 €
1251 à 1550	6.45 €	6.25 €	6.05 €
1551 à +	6.95 €	6.75 €	6.55 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres en présence décident :  
de renouveler sa contribution pour 2012/2013,  
d'appliquer une participation de 0.50 € à tous les coefficients sans distinction,  
de préciser que cette aide est exceptionnelle et ne concerne que l'année scolaire 2012/2013 et sera revue pour la rentrée 2013/2014

### **AMENAGEMENT DE CHEMINS PIETONS**

Madame le Maire rappelle l'ouverture des plis le 17 avril 2012, concernant l'attribution du marché d'appel d'offres pour l'aménagement de chemins piétons :

Chemin de la Gorge  
Chemin des Grandes Terres

Trois offres ont été reçues des entreprises :  
PARETTI  
ETP  
MIDALI

Après délibération et à l'unanimité, les membres en présence décident :  
De valider la proposition de prix de l'entreprise ETP d'un montant de 65 000 € H.T.

### **AMENAGEMENT SECURITE REPARATION D'URGENCE DES DEGATS CAUSES A LA VOIRIE COMMUNALE**

Madame le Maire rappelle que ces travaux consistent à la reprise d'un affaissement sur le chemin communal du «Rogier » qui menace de s'effondrer.

Ces travaux sont à réaliser d'urgence, afin de rétablir la libre circulation sur ce chemin qui est emprunté par les riverains et surtout par les agriculteurs. Le montant total des travaux est estimé à 8 000 € H.T.  
Elle demande l'autorisation de consulter le Conseil général pour l'octroi d'une subvention.

Plan de financement :

Conseil général : 50 %

Autofinancement : 50 %

Après délibération et à l'unanimité, les membres en présence décident :  
de charger Mme le Maire d'effectuer la demande de subvention auprès du Conseil général pour palier à cette dépense.

**PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
(P.A.C.)**

Madame le Maire ouvre la séance et expose que la participation pour raccordement à l'égout (PRE) instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement. Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

Le Conseil Municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC), en lieu et place de la P.R.E.

Le montant de la participation de l'assainissement collectif (PAC) est fixé à 1 000 €.

**RENOVATION SALLE POLYVALENTE**

Monsieur Patrick MOREAU, Adjoint au Maire, rappelle que la commune souhaite poser des cassettes absorbantes acoustique dans notre salle polyvalente afin d'améliorer la qualité d'écoute du local et d'abaisser le niveau sonore de la salle pour la rendre plus supportable.

Le coût total s'élevant à : 5 368 € H.T.

Il rappelle également que notre salle polyvalente a besoin d'une remise en état. Pour cela nous devons réaliser différents travaux de peinture ; avec la mise en place de plinthes, faïences.

Le coût total s'élevant à : 10 330 € H.T.

Plan de financement :

Conseil général : 50 %

Autofinancement : 50 %

Après délibération et à l'unanimité, les membres en présence décident :

De charger Mme le Maire d'effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil général pour palier à ces dépenses.

**REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ADJOINT**

Madame le Maire fait part à l'assemblée que notre troisième adjoint, M. Patrick MOREAU a dû régler une note de 727.90 €, suite à l'achat de matériel pour le compte de la commune.

Elle demande de bien vouloir procéder au remboursement des frais de Monsieur Patrick MOREAU.

Après délibération et à l'unanimité, les membres en présence décident :

de procéder au remboursement de frais à M. MOREAU.

**RENOVATION EGLISE**

Monsieur Patrick MOREAU, Adjoint au Maire, rappelle que suite à la constatation de la dégradation intérieure de notre église, il a pris contact avec des entreprises pour la réfection de la peinture intérieure.

Coût estimatif de 15 271.00 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, les membres en présence décident :

de charger Mme le Maire d'effectuer les demandes de subvention pour palier à cette dépense.

## **TRAVAUX A PREVOIR DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE**

Madame le Maire commente les travaux à prévoir en priorité dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Eau Potable.

Remplacement des vannes hors service  
Mise en place de 4 compteurs d'adduction  
Remplacement du système de traitement UV

### Financement :

Agence de l'Eau : 20 %

Conseil général : 50 %

Autofinancement : 30 %

Après délibération et à l'unanimité, les membres en présence décident :

De charger Mme le Maire d'effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil général et de l'Agence de l'Eau pour palier à cette dépense.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Lotissement la Combelle

Mme le Maire informe l'assemblée de la visite des propriétaires du lotissement la Combelle en date du 5 juin 2012. Il a été formulé une demande de transfert des VRD du lotissement à la commune (voirie et électrification). L'entretien des espaces verts et de l'escalier restant à leur charge.

Il nous a été présenté le rapport de la société TEDECO, à la lecture des améliorations ont été apportées au niveau des réseaux eaux usées et pluviales. Nous n'avons pas à ce jour tous les éléments notamment au niveau de l'électrification.

Nous restons dans l'attente des éléments manquants et qu'une étude plus approfondie soit réalisée.

### Rugby Club Le Touvet Pontcharra

Mme le Maire transmet la demande de subvention formulée par le Rugby Club Le Touvet Pontcharra. L'assemblée confirme qu'aucune subvention n'est attribuée aux associations locales.

### Impression du Flach'Info

Mme le Maire informe l'assemblée que nous avons la possibilité de faire imprimer notre journal par une Association basée au Centre Social René Cassin de Pontcharra. Les travaux de celle-ci étant gérés par la Communauté de communes du pays du Grésivaudan dans le cadre des chantiers d'insertion.

L'assemblée valide ces heures qui viendront en déduction des heures déjà attribuées.